Quarante-cinquième année. — N° 181.

(EDITION DU MATIN)

SAMEDI 30 JUIN 1900

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Whitcomb, rue Saint-Jacques, 30. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Leclercq, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

INCIDENTS TUMULTUEUX A LA CHAMBRE

CE NUMÉRO
Comprenant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

MURE POUR TOUTES LES SERVITUDES

Paris, 28 juin.

La Chambre a donné aujourd'hui la mesure de sa domestication : elle est complète.

Il y a une dizaine de jours ,on apprenait la démission du général Delanne, chef d'état-major-général.

Cette démission, survenant au moment où des complications internationales menacent de tous côtés, produisait dans le pays un tel émoi que le colonel Guérin demandait immédiatement au ministre de la guerre d'en faire connaître les motifs.

Pour complaire au gouvernement, la majorité ajournait à un mois toutes explications sur cet évènement dont le gouvernement redoutait si fort la répercussion sur l'opinion que, pour en pallier l'effet, il enjoignait au général Delanne l'ordre de rester à son poste.

De nouveaux incidents s'étant produits qui établissaient la gravité des causes de la détermination du général Delanne, M. Alicot reprenait, mais sous une forme nouvelle, la demande du colonel Guérin.

L'honorable député des Hautes-Pyrénées entendait demander compte au ministre de la guerre de son interprétation du décret du 6 mai 1890 sur le fonctionnement de l'état-major général de l'armée.

En nommant trois officiers à la tête des trois plus importants bureaux de ce service, sans avoir, au préalable, pris l'avis du chef d'état-major, le ministre avait, selon M. Alicot, violé le décret et dans son texte et dans son esprit.

De nouveau, le gouvernement demanda le renvoi de l'interpellation aux calendes grecques. Toujours docile, la majorité acquiesça.

La publication de deux ordres du général Delanne ayant depuis montré dans quel état d'anarchie les mesures de satrape du général André ont mis les services d'état-major, l'opinion s'alarma de nouveau et M. Firmin Faure résolut de faire entendre à la tribune la protestation que le pays attendait. Mais le gouvernement avait mis à profit les délais successifs que la Chambre lui avait impartis pour consolider sa majorité. Du nouveau il avait joué du spectre nationaliste et... des bureaux de tabac.

D'un minutieux pointage, il résultait qu'il était toujours sûr de sa majorité.

Alors le ministère n'a plus eu d'hésitation : il lui a paru même que les projets de défense navale qu'il y avait naguère — il le proclamait du moins — urgente nécessité à adopter, pouvaient attendre.

Il s'est donc mis aux ordres de la chambre, même pour la discussion immédiate.

La Chambre a compris et, très stylée, elle a permis à M. Firmin Faure de développer séance tenante son interpellation.

Le député d'Algérie a exposé la question avec une lumineuse clarté, et après l'avoir entendu il ne pouvait rester de doute dans l'esprit de personne. Les trois nominations, cause de tout ce scandale, ont été dictées, non pas par des raisons de service, mais par l'intérêt d'une coterie.

C'est pour plaire au syndicat judéo-maçonnique dont l'équipe ministérielle est l'émanation directe et qui l'a lui-même amené au pouvoir, que le général André a renvoyé de l'état-major nos meilleurs officiers, les remplaçant par d'autres dont le principal titre à cette désignation de choix est d'être honorés de l'amitié de M. Picquart.

Le ministre de la guerre, qui a [illegible] sa réponse — il l'avait donc préparée tout à son aise — n'a point fait connaître les raisons qui l'ont déterminé dans ses suspicions et dans ses préférences.

Il a préféré se taire sur ce sujet. Et l'éloge dithyrambique qu'il a fait de l'armée n'a pas comblé le vide de ses déclarations.

Le ministre de la guerre a dit qu'au-dessus des décrets, il y avait la loi. Qu'est-ce à dire ? Le décret du 6 mai 1890 a donc été rendu en contradiction avec la loi ? Assurément non. Alors, il doit être aussi respecté que la loi elle-même. Un décret peut, il est vrai, toujours être rapporté par un décret. Puisque celui du 6 mai 1890 gênait le ministre de la guerre, il n'avait qu'à le faire rapporter.

Mais tant qu'il subsiste, le décret a force de loi, le général André ne devait pas l'ignorer. La Chambre ne l'a pas moins applaudi ; elle ne lui en a pas témoigner sa confiance par 306 voix contre 220.

Qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'elle est, ainsi que l'a dit M. Firmin Faure, mûre pour toutes les servitudes.

Et qu'est-ce que cela pourrait bien nous faire, si le pays n'était pas en jeu.

H. SARRAZANAS

Informations

M. BERTHELOT ELU MEMBRE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

Paris, 28 juin. — M. Pierre Berthelot, sénateur inamovible, professeur de chimie organique au Collège de France, membre de l'Académie de Médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, ancien ministre de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, et Grand-Officier de la Légion d'Honneur, a été élu à l'Académie française en remplacement de M. Joseph Bertrand.

LA SANTE DU GENERAL DE PELLIEUX

Quimper, 28 juin. — Malgré le silence dont on entoure la maladie du général de Pellieux, qui commande la 44e brigade, à Quimper, il est malheureusement certain que l'état de cet officier général est tout à fait désespéré. Il aurait même reçu l'extrême-onction et les autorités civiles et militaires s'attendent à tout moment à être avisées de la mort du général.

L'AMIRAL BIENAIME

L'« Intransigeant » maintient que l'amiral Bienaimé aurait donné sa démission par les lignes suivantes :

« Nous n'avons rien à retrancher de ce que nous avons dit hier. Le renseignement que nous avons donné était d'une exactitude absolue. Que M. de Lanessan ait réussi, par ses supplications et ses démarches pressantes, à obtenir de l'amiral Bienaimé qu'il retirât sa démission, c'est possible. Mais nous affirmons que cette démission a été donnée, dans les circonstances que nous avons relatées. »

LA MORT DU PEINTRE TROUILLEBERT

Paris, 28 juin. — Nous apprenons la mort d'un artiste bien connu, M. Trouillebert, âgé de 70 ans. Il devait la plus grande partie de sa notoriété à l'histoire des faux Corot et au procès qu'il soutin à l'occasion de ces paysages contre Alexandre Dumas fils.

LA REVUE NAVALE

Paris, 28 juin. — La grande revue navale, dont nous avons déjà parlé et qui clôturera les grandes manœuvres, aura lieu le 19 juillet à Cherbourg.

La revue sera passée à midi, par le président de la République, accompagné du ministre de la marine.

LE CHEF D'ETAT-MAJOR RUSSE A PARIS

Paris, 28 juin. — On lit dans le « Figaro » :

« Le lieutenant-général Zakharoff, chef d'état-major de l'armée russe, est à Paris depuis quelques jours. Il a déjà fait plusieurs visites au ministère de la guerre ; il a eu des entrevues avec le général André, avec M. Delcassé, etc., et son séjour se prolongera, dit-on, jusqu'à la grande revue du 14 juillet, à laquelle il assistera. La présence à Paris, présence prolongée, du chef de l'état-major de l'armée russe a une importance qui n'échappera à personne. »

NOUVELLES D'ANDREE

Berlin, 28 juin. — Le correspondant du « Lokalanzeiger » à Copenhague télégraphie qu'un journal norvégien publie la dépêche suivante, datée de Vardœ : « Andrée est sauf ».

CHOSES ET AUTRES

Boirot a été insulté ; il veut se battre. Il a choisi le pistolet, à vingt mètres. Mais son adversaire est myope et prétend avoir droit à l'épée.

— Qu'à cela ne tienne, dit Boirot à ses témoins : je veux être conciliant : il tient à l'épée, qu'il la prenne. Moi, je garde le pistolet... Toujours à vingt mètres, n'est-ce pas ?

***

Entre pousseurs de fauteuils roulants.

— J'ai eu la veine, ce matin, de trimbaler une étrangère légère comme une plume.

— Une sinécure, alors ?

— Non, une Anglaise !

CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS

Paris, 28 juin. — Le congrès s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Caverot, député belge.

Il est revenu sur la question de la responsabilité des patrons en matière d'accident et a adopté trois amendements en faveur de l'affirmative. Il a ensuite abordé la question de la réglementation des entreprises de la production internationale de charbon.

Un délégué belge a pris le premier la parole, puis un délégué français lui a succédé. Tous deux se sont prononcés pour la réglementation en principe. Enfin, un délégué allemand a proposé un autre moyen de réglementation.

La discussion de la réglementation de la production du charbon, s'est continuée dans la séance de l'après-midi. La proposition de la nomination d'une commission ayant été faite, M. Cowey, délégué anglais, a pris la parole pour combattre cette proposition et a déclaré que la discussion ne pouvait pas s'engager sur le fond, car il fallait allouer des appointements aux membres de cette commission et que les congressistes n'avaient pas le droit de disposer de l'argent de leurs mandants sans autorisation spéciale.

Sur la proposition de M. Cowey, le congrès décide le renvoi de la question à un autre congrès.

Le congrès vote ensuite le principe de la nationalisation des mines et celui de l'institution des prud'hommes mineurs.

LE SOUVENIR FRANÇAIS

La cérémonie de Notre-Dame à Paris

Paris, 28 juin. — La Société du Souvenir français a fait célébrer, à midi, en l'église Notre-Dame, un service annuel pour les soldats et les marins morts au service de la patrie.

Une foule beaucoup plus considérable que les autres années se pressait à la cérémonie. C'était la réponse de la [illegible] parisienne à la campagne contre l'armée.

Parmi les drapeaux [illegible] sociétés régimentaires qui entouraient le catafalque se trouvaient un fanion, [illegible] et troué par les balles, qui fut planté sur la redoute de Malakoff, et la bannière de l'Association franco-irlandaise et franco-écossaise, verte, nouée d'un ruban de soie blanche, ornée de fleurs de lys d'or et de feuilles de trèfle vert.

Au premier rang de l'assistance, on remarquait Mme Loubet, Mme Brugère, Mme Combarieu.

Le président de la République s'était fait représenter par le lieutenant-colonel Bon ; le président du conseil, par son secrétaire particulier ; le ministre de la guerre, par le capitaine Charton ; le gouverneur de Paris, par le commandant Gournazel ; le préfet de police, par M. Roussel ; le bureau du Conseil municipal, par M. Baranton.

Mgr Touchet a prononcé un éloquent discours. Après avoir félicité le Souvenir français, qui sait si bien honorer les marins et les soldats tombés pour la Patrie, il l'a engagé à ne point se borner à élever des tombes aux morts, mais à dresser aussi des colonnes où seraient rappelées les victoires de la France à l'étranger et ses guerres coloniales. Et, à ce propos, il a évoqué le souvenir de toutes les guerres soutenues depuis un demi-siècle par la France et de ses expéditions coloniales, belliqueuses ou pacifiques, depuis la campagne d'Algérie en 1830 jusqu'à Fachoda.

« Si la France, s'est-il écrié, a dû faire souvent la guerre, elle l'a toujours faite pour répondre à une provocation ou pour soutenir son honneur. Elle n'a jamais violé le droit des gens. Si un grand pays a fait la guerre à un petit peuple qui possédait sur son territoire des gisements aurifères, ce pays, ce n'était pas le nôtre. » On sentait, tandis que l'orateur prononçait ces paroles, que l'assistance faisait un violent effort sur elle-même pour ne pas applaudir et qu'elle n'était arrêtée que par la majesté du lieu.

« Si la France, a continué l'évêque d'Orléans, s'est montrée énergique pendant la guerre, elle s'est montrée humaine et douce après la victoire. Behanzin et Samory l'ont prouvé et aussi la reine Ranavalo qui apprend le piano dans une villa mise à sa disposition par la France. Nous n'avons pas d'île Sainte-Hélène pour les vaincus. »

L'auditoire n'a pu alors maîtriser son émotion et, oubliant un instant qu'on ne bat pas des mains dans une église, il a vivement applaudi.

« Je ne me plains pas de ces applaudissements, s'est écrié Mgr Touchet, quoique ce ne soit pas ici le lieu ; je ne m'en plains pas, car ce n'est pas à moi qu'ils s'adressent, mais à mon pays et à son honnêteté. »

L'absoute a été donnée par l'un des vicaires généraux et l'assistance s'est retirée sans incident.

LA SIGNIFICATION HISTORIQUE

des élections italiennes

Notre correspondant particulier de Rome nous écrit :

Depuis 1870, aucune consultation nationale n'a eu l'importance des dernières élections italiennes. La monarchie se trouve aujourd'hui à une véritable croix de chemin. Le gouvernement, irrité de l'obstruction de l'extrême gauche, avait fait appel au pays. La question était nettement posée. La nation ratifierait-elle la politique nouvelle de la Maison de Savoie ? C'est-à-dire accepterait-elle la suspension des libertés publiques qui forment l'essence, la base et le couronnement de la vie moderne, liberté de la presse, liberté de réunion, liberté d'association ? Le régime monarchique unitaire était arrivé à l'impuissance. Depuis les troubles de Milan, en 1897, et la répression légale et sanglante, les Pouvoirs publics se déclaraient en grève devant le double courant national : le républicanisme à gauche, et le guelfisme à droite. Pour vivre et fonctionner, la Monarchie croyait nécessaire de revenir au bourbonnisme absolutiste, moins la prospérité matérielle. Il y a, en effet, cette essentielle différence entre les anciens régimes et l'actuelle organisation, que celle-ci épuise le pays tandis que ceux-là le nourrissaient.

Le Quirinal avait établi sa domination à Rome, au nom du progrès, de la civilisation et des libertés publiques. Il a fait banqueroute. La liberté devient le principe de mort pour le nouveau régime. Y a-t-il une condamnation plus péremptoire et plus éclatante d'un régime ?

Aussi bien, les partis de l'opposition avaient empêché, au nom du droit commun, l'application des décrets liberticides.

Consulté, le pays n'a pas donné blanc-seing à ce ministère. Dans ses parties fortes et vives, il a protesté contre cette orientation despotique, anti-libérale et anti-moderne. Sans doute, le gouvernement dispose d'une majorité ; mais cette majorité se recrute dans le sud, où le peuple, veule, paresseux, sans éducation politique, sans virilité et sans indépendance, a la longue habitude de soutenir tous les régimes, quels qu'ils soient. C'est la contrée éternellement ministérielle. Le sultan, ou l'empereur de Chine, y conquerraient eux aussi, la majorité. Cette adhésion ne constitue ni une force, ni un appui : c'est une masse inerte, une « poussière d'hommes » selon l'expression de Lamartine.

Au centre, ce qui l'emporte, ce sont les partis de l'opposition intermédiaire : Sonnino, Giolitti, Zanardelli. Dans le nord, la république arbore hardiment son pavillon panaché. Le Piémont et la Lombardie sont franchement antiministériels. Milan, la « capitale morale » de l'Italie, possède aujourd'hui un Hôtel-de-Ville et une députation entièrement républicains. Dans le nord, règne la vie. C'est lui qui représente le travail, le progrès, le commerce, l'industrie, l'énergie intellectuelle, politique et commerciale. C'est le cœur du pays.

Il arrive donc que sur 45 % d'électeurs, les provinces vivantes réclament la république ou un régime nouveau. Les provinces intermédiaires se déclarent pour le moins antiministérielles, tandis que le sud fataliste, incompétent et sans force, tolère seul la politique courante de la monarchie. La Maison de Savoie ne repose plus que sur une minorité, et cette minorité se trouve impuissante, sans nerf ni vitalité. Additionnez les voix républicaines du Nord et les abstentions catholiques, et l'on trouvera que la monarchie ne compte plus que 25 % d'électeurs fidèles. Et encore ces électeurs, abstraction faite des partis modérés du Nord et du Centre, ne sont qu'une quantité amorphe ; ils ne sont ni une qualité, ni une puissance, ni un état. Le premier mouvement, venu du dehors, c'est-à-dire imprimé par une force nouvelle, renverserait cet appui.

Voilà la situation, telle que la manifestent les dernières élections législatives.

C'est pourqcoi les journaux discutent avec fureur les résultats du scrutin et les leçons qui s'en dégagent. Les organes de la dynastie et du gouvernement avouent, enfin, que, sans la participation des catholiques aux urnes, les partis républicains montent victorieusement à l'assaut des pouvoirs publics. Ils conjurent le Pape d'abolir le « Non expedit ». Il nous semble que ces appels sont trop tardifs. Depuis 1887, le Saint-Siège ne croit plus dans la possibilité d'une entente pacifique entre le Quirinal et le Vatican. Il a basé toute son orientation italienne et universelle sur le retour au régionalisme de jadis, sur la République ; car l'expérience a démontré que la Monarchie ne saurait faire une place à la Papauté, et que le régime unitaire mathématique ne convient ni au génie, ni aux traditions, ni aux intérêts du pays. Les élections n'ont-elles pas clairement exprimé la loi historique de la nation ? Le Nord, le Centre et le Sud n'ont-ils pas proclamé un esprit divers, une politique contradictoire ? Il y a un abîme plus large entre le Napolitain [illegible] le Lombard, qu'entre l'Espagnol et l'Américain. La Monarchie [illegible] l'Italie ont commis en 1878 la grosse faute (qui commence à [illegible]) de copier le système français, au lieu de s'approprier les régimes américain ou allemand. L'unité française est le couronnement de dix siècles de travail et de civilisation ; elle est organisée. L'unité italienne est une improvisation ; elle est donc mécanique. C'est une camisole de force pour un corps inégal qui a besoin d'un traitement divers et d'une vie multiple.

Mais, à supposer que le Pape veuille et puisse s'entendre avec la Monarchie, les catholiques voteraient-ils, aux élections, pour les partis monarchiques ? Je ne le crois pas. Il y a plus de point de contact entre les guelfes et les républicains. Tous les deux préconisent et proclament le progrès, les réformes sociales, le régionalisme. Les partis monarchiques italiens représentent la vieille politique dite conservatrice ou libérâtre : c'est-à-dire la réation, l'exploitation du peuple par une élite, l'immobilité et le rationalisme plus ou moins sectaire. Si, aujourd'hui, le Pape permettait aux catholiques de descendre dans l'arène, les partis monarchiques actuels seraient immédiatement mis en minorité. Les guelfes ne se sentent plus la vocation ni le goût de sauver un régime mauvais, pourri, en décomposition. Il est vrai qu'il existe des catholiques conciliateurs, désireux de sauver le « statu quo » et la Monarchie. A Milan, la réactionnaire « Lega Lombardo » a excité les catholiques à voter pour les ministériels contre les républicains. Les catholiques n'ont pas obéi ; et les ministériels, malgré ce concours « in extremis, » ont été honteusement battus.

Voilà pourquoi nous n'attachons qu'une importance minime au débat passionné qui se poursuit dans la presse. Quand les catholiques conciliateurs, comme la « Lega Lombardo », conjurant le Vatican et la Maison de Savoie de s'entendre contre l'ennemi commun — les républicains — ils commentent à la fois un anchronisme et méconnaissent le véritable caractère des situations concrètes. De même, lorsque les journaux du Vatican et du guelfisme répondent aux appels désespérés du gouvernement ; « Rendez au Pape ce qui lui est dû », ils usent d'une simple figure de réthorique. Ils savent bien que la Monarchie ne peut restituer Rome au Pape ; ils sont les premiers à ne pas vouloir d'un « connubio » entre la Maison de Savoie, un cadavre, et la Papauté, la seule chose vivante de Rome.

Il n'y a qu'une solution naturelle, historique, conforme augénie du pays, aux intérêts du Pape et de la nation : c'est la République fédérale. Elle vit et palpite dans les entrailles de la nation ; elle existe virtuellement, de fait, dans un état latent. Il y a vingt ans, un « modus vivendi » précaire et bâtard eût paru possible : aujourd'hui, c'est une chimère. L'Italie glisse le long d'une pente au bout de laquelle elle trouvera sa voie, sa vie propre, sa mission, sa grandeur et sa sécurité : la République fédérale. L'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, les faux libéraux, les sectaires, essaieront de ralentir le cours de l'histoire : le succès sera d'autant plus complet.

TIBER

LES AFFAIRES DE CHINE

La satisfaction causée par la levée du blocus de Tien-Tsin se trouve tempérée par les mauvaises nouvelles reçues de la colonne de l'amiral Seymour, dont la situation, pendant quelques jours, a dû être des plus critiques. Les dernières dépêches nous disent cependant que les troupes internationales sont parvenues à la rejoindre et à la délivrer. Cependant, tout danger ne serait pas écarté de ce fait et l'on n'est pas sans inquiétude devant le flot montant des Boxers et des Chinois rebelles.

Les télégrammes de ces derniers jours nous montrent les vice-rois animés de bonnes intentions à l'égard des Européens. Si les puissances s'adressaient directement à ces représentants, peut-être réussiraient-elles à améliorer la situation. Déjà, on a vu certains vice-rois, signalés par des dépêches de Shanghai, se disposer à secouer le joug de la vieille impératrice et de ses conseillers néfastes. Qui sait si l'on n'entraînerait pas à leur suite d'autres vice-rois et d'autres gouverneurs ?

Les journaux anglais considèrent, eux, que la situation en Chine est aussi sérieuse que jamais. Ils attachent une grande importance à la dépêche annonçant que les ministres européens à Pékin ont été invités à quitter la capitale dans le délai de vingt-quatre heures ainsi qu'à la communication faite aux consuls à Shanghai par les fonctionnaires chinois de cette ville sur l'ordre des vice-rois.

Cette communication informait les consuls que toute protection serait accordée aux étrangers à condition que les vaisseaux de guerre des puissanses ne s'approcheront pas d'un certain nombre de forts désignés dans le document, qu'aucun vaisseau de guerre ne sera envoyé dans les endroits où il n'y en a pas encore, que les préparatifs de la défense de Shanghai seront poursuivis sans bruit et que le départquement de nouvelles troupes sera contremandé.

Les journaux considèrent que ces deux communications équivalent à une véritable déclaration de guerre.

Délivrance de la colonne de l'amiral Seymour

Le vice-amiral Alexeieff télégraphie de Port-Arthur au ministre de la guerre russe à Saint-Pétersbourg, en date du 27 juin :

« Dans la nuit du 25 au 26 juin, un détachement de quatre compagnies russes, commandées par le lieutenant-colonel Cherinski, et d'autant de troupes d'autres nationalités, a dégagé l'amiral Seymour et a amené à Tien-Tsin 200 blessés du détachement commandé par ce dernier. »

Un télégramme de Tche-Fou dit que l'amiral Seymour a été secouru, mais qu'il n'a pu entrer en communication avec Pékin. Ses troupes ont beaucoup souffert ; il est maintenant en marche sur Tien-Tsin.

Le général russe Stoessel, commandant des forces internationales, au nombre de 10.000 serait en ce moment en route pour Pékin.

On n'a aucune nouvelle de la capitale. Les troupes chinoises qui sont devant Pékin se composent de quarante à soixante mille hommes. Les Boxers, en nombre considérable, affluent de tous côtés.

On télégraphie de Tche-Fou au « Daily Express » à la date du 26 :

« La colonne qui s'avançait de Tien-Tsin sur Pékin a été rejointe par les renforts débarqués depuis dimanche. Elle se compose actuellement de 1.300 hommes.

» L'amiral Seymour n'a pu atteindre Pékin. La colonne eût été anéantie si les Chinois avaient eu un canon. »

Nouvelles des légations

M. Frédéric Palmer, correspondant du « World » à Che-Fou, câblé que l'amiral Seymour a communiqué, par héliographe, la nouvelle que toutes les légations étaient sauves avec lui, mais qu'ils étaient très pressés et qu'il était urgent de lui envoyer des renforts.

Le bruit, d'autre part, court à Shanghaï, que tous les étrangers à Pékin ont été renvoyés avec une garde chinoise et probablement avec l'amiral Seymour. L'impératrice douairière a ordonné à Chang, le vice-roi de Wo-Chang, de défendre les provinces contre les rebelles et d'envoyer des troupes à Pékin.

Le voyage de Li-Hung-Chang à Pékin

L'« Agence nationale » publie les deux dépêches suivantes dont il convient de lui laisser la responsabilité :

« Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Li-Hung-Chang a télégraphié de Canton à un des amis qu'il compte en Russie, qu'il n'a pris encore aucune décision relativement à son voyage à Pékin, mais qu'il craint de ne pouvoir se rendre à l'appel de l'impératrice, le mauvais état des chemins rendant le voyage trop long et trop fatigant pour lui ,en raison de son grand âge. »

. Canton, 27 juin. — Li-Hung-Chang paraît avoir définitivement renoncé à son voyage dans le Nord ; il prend, dans sa vice-royauté de Canton, des mesures pour protéger les étrangers et les missionnaires.

LE COMBAT DE TIEN-TSIN

Nouveaux détails

Les journaux anglais publient une dépêche de Tche-Fou disant que l'honneur de s'être emparé de l'arsenal de Tien-Tsin revient aux Russes qui ont perdu là plus d'hommes que tous les autres détachements étrangers

C'est à trois milles de Tien-Tsin que la première colonne, envoyée au secours de Tien-Tsin, était tombée dans une embuscade. La retraite était inévitable. Américains et Russes se défendirent vaillamment et les Chinois ne purent les cerner complètement.

La dépêche fournit en outre un certain nombre de détails intéressants, quoique rétrospectifs.

Dans l'embuscade, les Américains eurent quatre tués et sept blessés ; ils perdirent un canon Kolp et quelques fusils.

Le chiffre exact des pertes russes n'est pas connu. La colonne russe, en se retirant en bon ordre, atteignit Chung-Li-Ang-Chang, où elle rencontra les renforts qui venaient à son secours. La colonne marcha alors de nouveau sur Tien-Tsin. Elle se composait de 2.300 hommes ; elle avait six pièces de campagne et des mitrailleuses. Elle fut en contact avec les Chinois, samedi au point du jour. Les Chinois ne tinrent pas longtemps sous le feu des obus et des mitrailleuses.

Les alliés continuèrent leur marche en avant : bientôt, leurs canons furent braqués sur l'arsenal chinois. Le duel d'artillerie, fut à ce moment, très vif, mais le tir des alliés était excellent. Un à un, les canons chinois furent réduits au silence et les Russes s'emparèrent de l'arsenal.

D'après une dépêche de Tche-Fou au « Daily Express », c'est après un combat de deux heures et demie, dans lequel les canons chinois furent réduits au silence, que les troupes internationales s'emparèrent des lignes chinoises. L'ennemi se retira d'abord, mais, après avoir effectué sa jonction avec les Chinois qui défendaient l'arsenal, il reprit le combat. Finalement, les Chinois, décimés par nos mitrailleuses, se retirèrent, après avoir subi des pertes très élevées. La colonne de secours prit possession de l'arsenal et des forts, dont la garde est confiée aux Russes et aux Allemands.

Exploits de Boxers

Les Boxers, ont atteint, dit une dépêche de Shanghai, et brûlé la ville de Wa-Hsi-On dans la province de Shangtung. Wa-Hsi-On n'est qu'à trois journées de marche de Wei-Hai-Wei. Les membres des missions et les résidents étrangers ont réussi à s'échapper.

Les troupes débarquées

On manda de Tche-Fou au « Daily Express » :

« Les troupes japonaises sont actuellement au nombre de 13.000, y compris celles débarquées à Takou dimanche, le total des troupes étrangères est de 20.000 environ.

L'amiral Seymour à Tien-Tsin

Londres, 28 juin. — La maison de commerce Jardine, Matheson et Cie, de Londres, a reçu de son comptoir de Shanghaï, 26 juin, trois heures vingt du soir, la dépêche suivante :

L'amiral anglais est rentré à Tien-Tsin. 62 hommes de sa colonne ont été tués et 312 blessés. On n'a aucune nouvelle de Pékin. On croit que les ministres étrangers s'y trouvent encore. On a beaucoup exagéré les dégâts causés à la ville de Tien-Tsin.

Shanghai est calme.

Nos envois de troupes

Paris, 28 juin. — Plusieurs vaisseaux français, la « Nive », le « Cachar », le « Colombo », vont partir avec des troupes pour la Chine. — Le « Friant » est parti hier de Brest.

Un détachement de la deuxième brigade de marine, à destination de la Chine, est parti hier de Brest et arrive aujourd'hui à Toulon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 28 juin 1900

Avant la séance

La foule s'écrase littéralement à la porte du Palais-Bourbon, attirée par l'annonce de l'incident Firmin Faure, sur le cas du général Delanne. Il y a peut-être 500 personnes qui font queue à la porte des tribunes déjà combles.

Dans les couloirs, l'animation est extrême. MM. Gouzy et Guyot-Dessaigne, qui ont fait une démarche auprès du Président du Conseil, au nom du groupe radical-socialiste, sont fort entourés, mais se dérobent à l'interview.

Le Gouvernement a fait annoncer qu'il accepterait l'interpellation et ses amis disent, à qui veut les entendre, que le ministre n'aura pas de peine à confondre M. Firmin Faure. On pense qu'il se cache une manœuvre devant cette subite bonne volonté du gouvernement.

La séance

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Deschanel.

L'animation est très vive, les députés sont nombreux. On forme cercle autour de MM. Méline et Ribot au centre.

Presque tous les ministres sont à leur banc ; M. Waldeck-Rousseau a, à côté de lui, le général André, MM. de Lanessan, Gaillaux, Dupuy, Leygues, Millerand. Ce dernier se détache, et va passer, semble-t-il, un mot d'ordre à M. Charles Bos, qui, aussitôt, se répand dans les bancs de l'extrême-gauche.

M. Leygues opère lui-même à gauche, et se multiplie avec une activité fiévreuse. M. Firmin Faure monte s'entretenir avec le Président. Puis c'est M. Baudry d'Asson qui, en descendant, appréhende M. Waldeck-Rousseau dans l'hémicycle. Celui-ci cherche à se dérober. Un colloque assez vif se produit entre eux.

LE BUDGET DE 1893

Par 419 voix contre 26 la Chambre adopte le règlement dénitif du budget de 1893.

Les dispenses dans la marine

M. Dussaussoy rappelle, au ministre de la Marine, que le 21 mars 1899, fut déposé un amendement tendant à dispenser, des 28 jours, les marins, pères de 4 enfants, le ministre d'alors s'y engagea. L'orateur [illegible] pour que cette dispense soit accordée.

Le ministre de la marine promet de donner des ordres à cet effet.

Validation

La Chambre valide l'élection de M. Miossax, dans la première circonscription de Chateaudin.

L'INTERPELLATION BAUDRY D'ASSON

Le Président. — J'ai reçu, de M. Baudry d'Asson, une demande d'interpellation adressée à M. le ministre de l'intérieur et des cultes, sur les désordres qui se sont produits à Saint-Vallier et dans d'autres communes.

M. Coutant. — A aux mois. (Protestations à droite.)

M. Baudry d'Asson. — Je demande la discussion immédiate. Il s'agit d'une question religieuse ; elle vaut, je pense, la peine d'être traitée. (Applaudissements.) Nous verrons si le président du Conseil se permettra de ne pas répondre comme il le fait pour des faits se rapportant à la désorganisation de l'armée. (Applaudissements. — Violentes clameurs à l'extrême gauche.)

Des scandales se sont produits pendant les processions de la Fête-Dieu ; des mains sacrilèges n'ont pas craint de déboulonner des croix. (Applaudissements. — Ricanements à l'extrême gauche.)